

3.11. BOURG DE SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS

Le village de Saint-André-Farivillers se développe en rebord du plateau picard mais au cœur d'un espace ouvert et cultivé, au nord-ouest du projet éolien. Ce bourg est traversé par le RD 61 et par le GR 124. Les perceptions depuis les franges sont relativement dégagées sur les cultures environnantes. Elles sont en revanche plus restreintes depuis l'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation constituent des masques visuels. Depuis les franges de ce bourg le motif éolien y est coutumier. En effet, les parcs éoliens en service de Noyers-Saint-Martin et de la Marette sont visibles.

Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de photomontages n°29, 30 et 53 pris respectivement depuis le centre et les franges et font état d'impacts faibles à forts.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs gravitent autour du bourg. Le parc construit le plus proche est le parc en service de la Marette, au sud. L'occupation de l'horizon (critère 1) par le motif éolien présente une valeur de 214°, ce qui est au-dessus du seuil d'alerte. L'indice de densité (critère 5) présente également une valeur supérieure au seuil d'alerte, ce qui témoigne de secteurs où l'horizon est occupé de manière dense. Dans un rayon de 10 km autour de Saint-André-Farivillers, 118 mâts ont été comptabilisés (dont 39 en instruction). De fait, au vu de l'occupation de l'éolien sur ce territoire, l'indice de respiration (critère 3) présente un angle continu sans éoliennes de 88°, ce qui est inférieur au seuil d'alerte. Le nombre d'espace de respiration (critère 4) est de 1. La prégnance visuelle du motif éolien (critère 2) est globalement qualifiée de modérée à forte.

Le projet est implanté à l'est du bourg et occupe un angle horizontal de 9°. Le cumul des angles occupés par des projets éoliens (critère 1) est de 214°, valeur identique à l'état initial. L'insertion du projet n'augmente pas l'occupation du motif éolien à l'horizon, puisqu'il s'insère en avant-plan des parcs de Campremy-Bonvillers, de Wavignies et de la Croisette 1, 2 et 3. De fait, la répartition des espaces de respirations (critère 4) ainsi que l'angle de respiration maximum (critère 3) sont aussi identiques à l'état initial. La prégnance visuelle du motif éolien (critère 2) demeure également identique à la valeur donnée à l'état initial. Le parc en projet s'insère dans un angle où le motif éolien est identifié avec une prégnance modérée à forte. Le positionnement et la géométrie du projet augmentent toutefois la densité du motif éolien (critère 5). À noter que ce dernier critère était déjà dépassé à l'état initial. Cette augmentation est liée aux 4 éoliennes supplémentaire à prendre en compte sur l'horizon déjà occupé dont la valeur ne change pas : 214° (cf filaire).

D'après cette analyse théorique, au vu de la valeur des critères obligatoires (1, 3 et 5), les trois seuils sont dépassés. La saturation visuelle est donc avérée depuis le bourg de Saint-André-Farivillers. À noter également que le critère lié à la prégnance visuelle du motif éolien présente aussi un seuil dépassé (214° pour une limite à 100°) et ce, dès l'état initial. Cependant, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle car après insertion du projet, les valeurs des critères 1, 2, 3 et 4 sont identiques à l'état initial. L'insertion parc en projet n'influe pas sur la saturation visuelle déjà effective sur ce territoire.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Saint-André-Farivillers

Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	214	Seuil d'alerte atteint	214	Seuil d'alerte atteint	

Critère 2 : Prégnance visuelle du motif éolien

Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1°

Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 100° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	139	Seuil d'alerte atteint	139	Seuil d'alerte atteint	

Critère 3 : Indice d'espace de respiration

Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"

Seuil d'alerte : inférieur à 90° dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial (en °)		État projeté (en °)		Delta (en °)
	88	Seuil d'alerte atteint	88	Seuil d'alerte atteint	

Critère 4 : Répartition des espaces de respiration

Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine)

Seuil d'alerte : inférieur à 2 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Évolution
	1	Seuil d'alerte atteint	1	Seuil d'alerte atteint	

Critère 5 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé

Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

Aire de 10 km	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)
	0,14	Seuil d'alerte atteint	0,16	Seuil d'alerte atteint	

Méthode élaborée par l'agence Coüasnon en appui sur son expérience du développement éolien et des enjeux paysagers liés aux inter-visibilités entre les parcs.

NB : L'ensemble des seuils d'alerte des critères étaient dépassés avant la prise en compte du parc de La Cense.

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS

(Rayon de 10 km)

Réalisation : agence Couásnon

LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°
- Anneau extérieur : état projeté
- Anneau intérieur : état initial

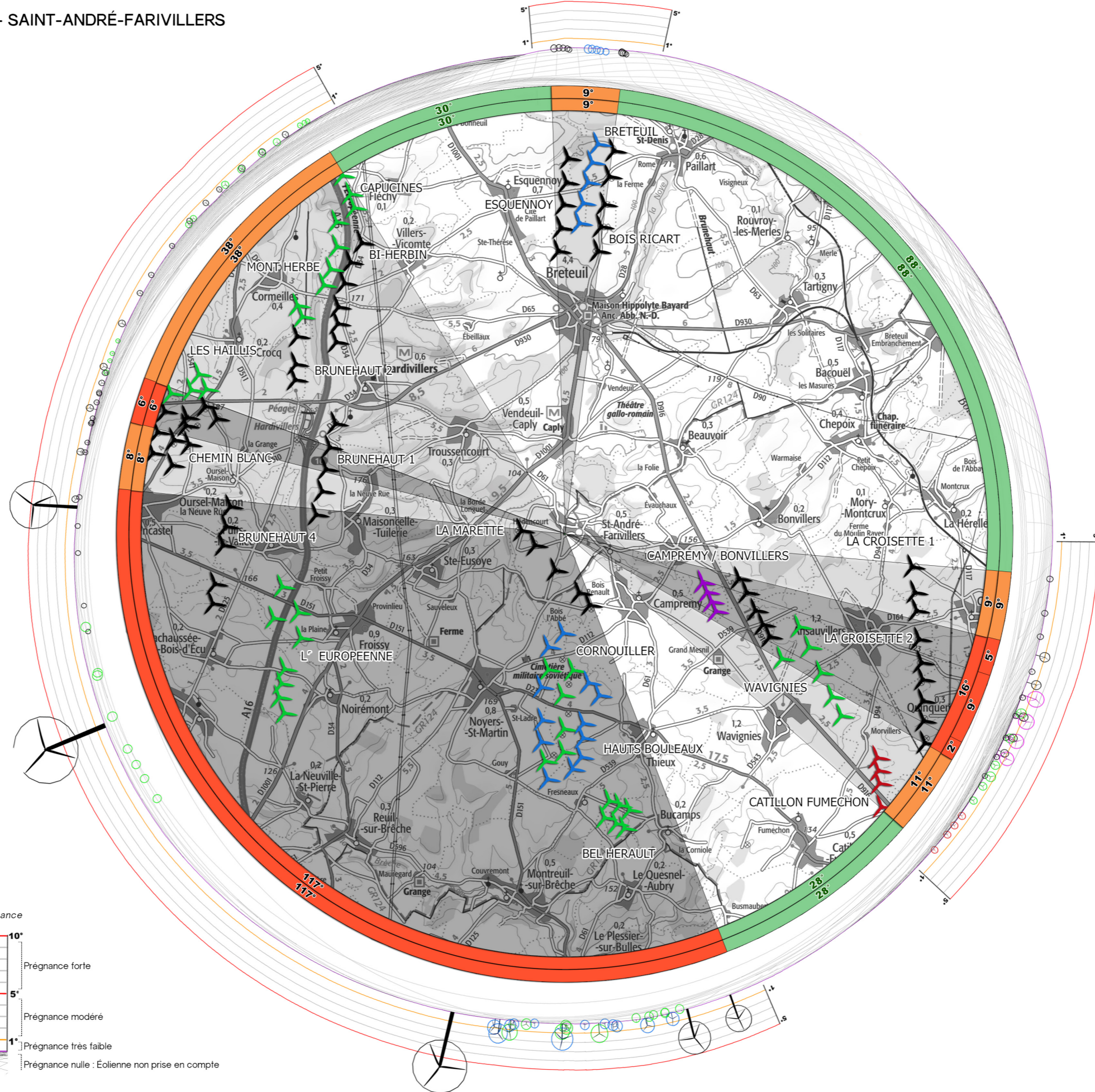
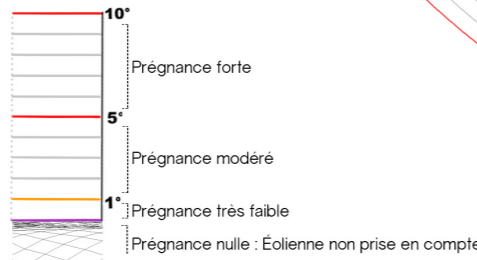
Angles de vues

- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
- Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
- Angle de vue sans éoliennes

Parcs éoliens

- Projet éolien de Saint-André Farivillers
- Parc éolien construit
- Parc éolien autorisé
- Parc éolien en instruction
- Parc éolien refusé

Prégnance



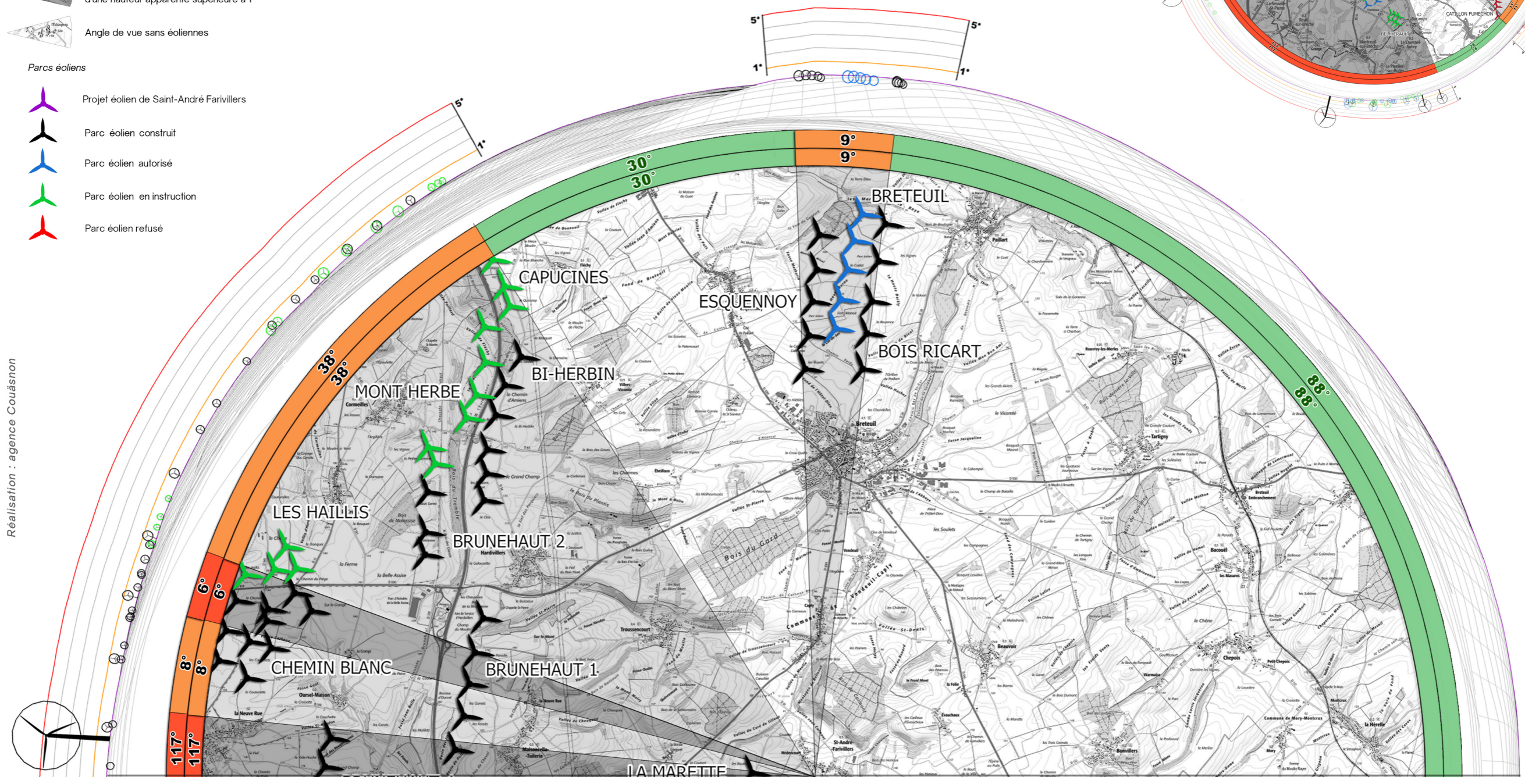
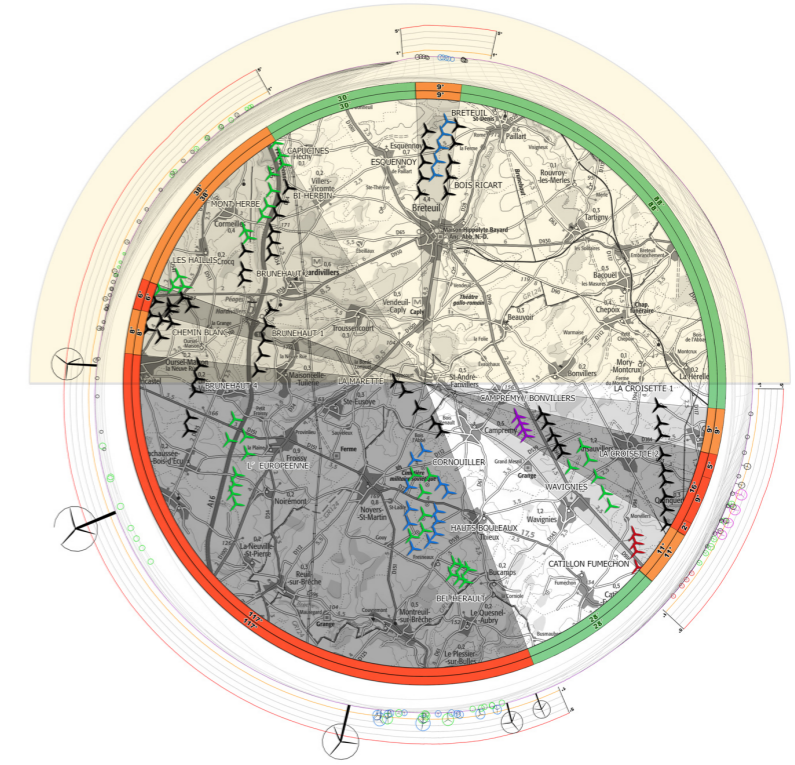
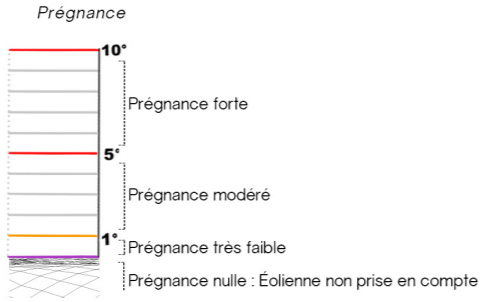
- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE LA CENSE - VOLET PAYSAGER

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS (NORD)

LÉGENDE

- Anneau vert : prégnance visuelle nulle**
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau orange : prégnance visuelle inférieure à 1°**
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Anneau rouge : prégnance visuelle supérieure à 1°**
 - Anneau extérieur : état projeté
 - Anneau intérieur : état initial
- Angles de vues**
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente inférieure à 1°
 - Angle de vue comportant des éoliennes d'une hauteur apparente supérieure à 1°
 - Angle de vue sans éoliennes
- Parcs éoliens**
 - Projet éolien de Saint-André Farivillers
 - Parc éolien construit
 - Parc éolien autorisé
 - Parc éolien en instruction
 - Parc éolien refusé



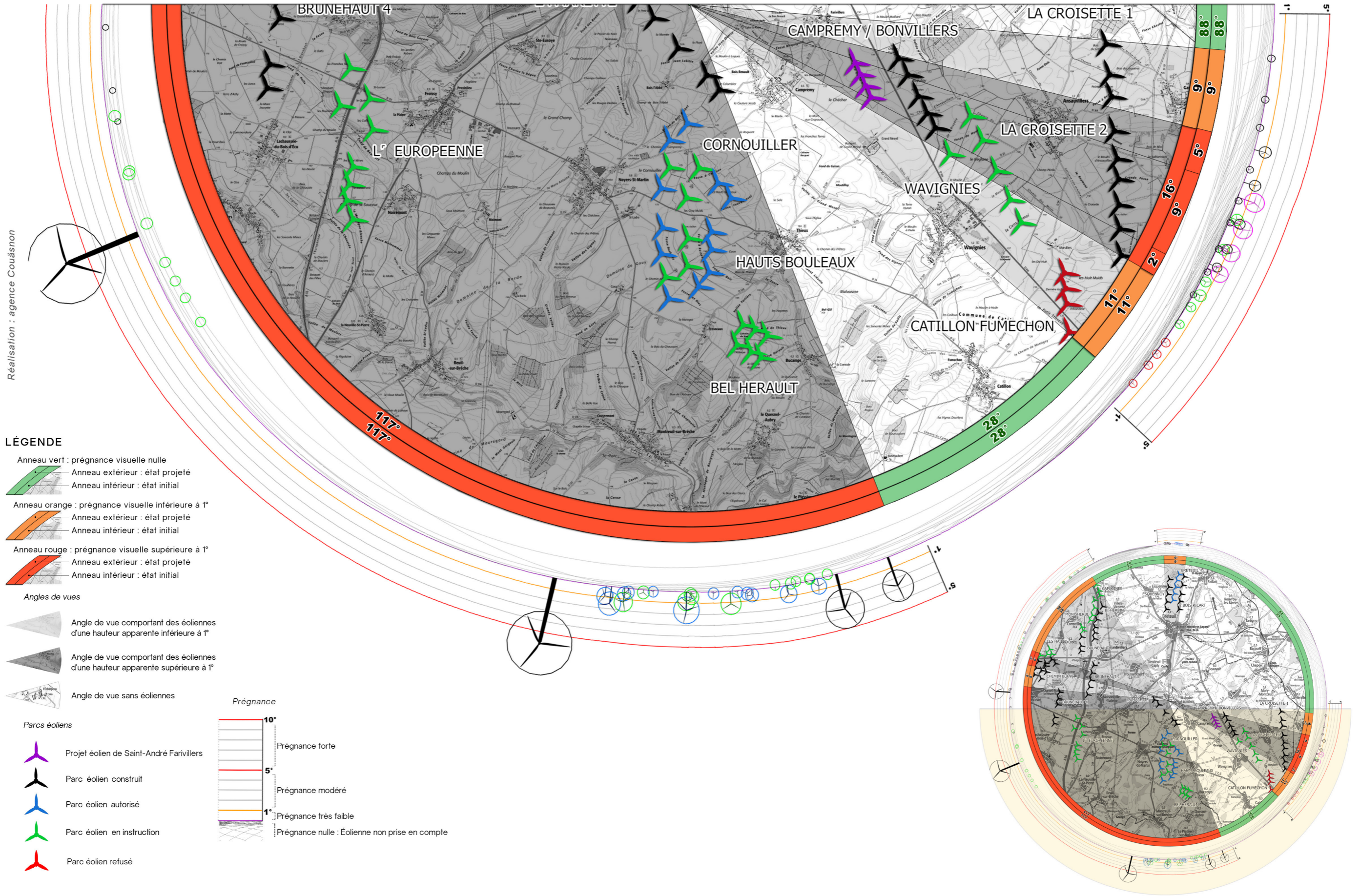
Réalisation : agence Couâsnon

OCCUPATION VISUELLE

576

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DE LA CENSE - VOLET PAYSAGER

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - SAINT-ANDRÉ-FARIVILLERS (SUD)



- Contenu de la page ajouté ou modifié suite aux demandes de compléments -

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle du bourg de Saint-André-Farivillers fait état de seuils d'alerte atteints pour l'ensemble des critères étudiés. Néanmoins, cette saturation visuelle n'est pas spécifiquement en lien avec l'introduction du projet puisque ces critères étaient déjà atteints à l'état initial et seul l'indice de densité évolue à l'état projeté.

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 3 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties de bourg, dans l'axe de la route, de manière à montrer l'environnement immédiat du bourg.

Ces photomontages ne sont pas nécessairement orientés vers le projet puisqu'ils servent à visualiser l'environnement à 360° autour du bourg. La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages sont sur la page suivante. Sur chaque photomontage est notée l'emprise horizontale des parcs éoliens visibles.

Les photomontages réalisés illustrent un environnement composé de nombreux filtres (micro relief, végétation et trame bâtie) qui permettent peu de vues lointaines, notamment sur la partie nord et est (photomontages 1 et 2). Aussi, les parcs les plus éloignés ne sont pas perceptibles ce qui diminue sensiblement la densité du motif éolien par rapport à l'analyse théorique et libère des espaces de respiration supplémentaire, comme au nord (photomontage 1). Le parc de Campremy-Bonvillers, qui s'inscrit en arrière du projet, est également ponctuellement masqué ce qui n'est pas le cas du projet (photomontages 1 et 2).

En revanche, sur la partie sud du bourg les vues sont davantage ouvertes et la visibilité des parcs est conforme à l'analyse théorique (photomontage 3) avec le projet en avant du parc existant de Campremy.

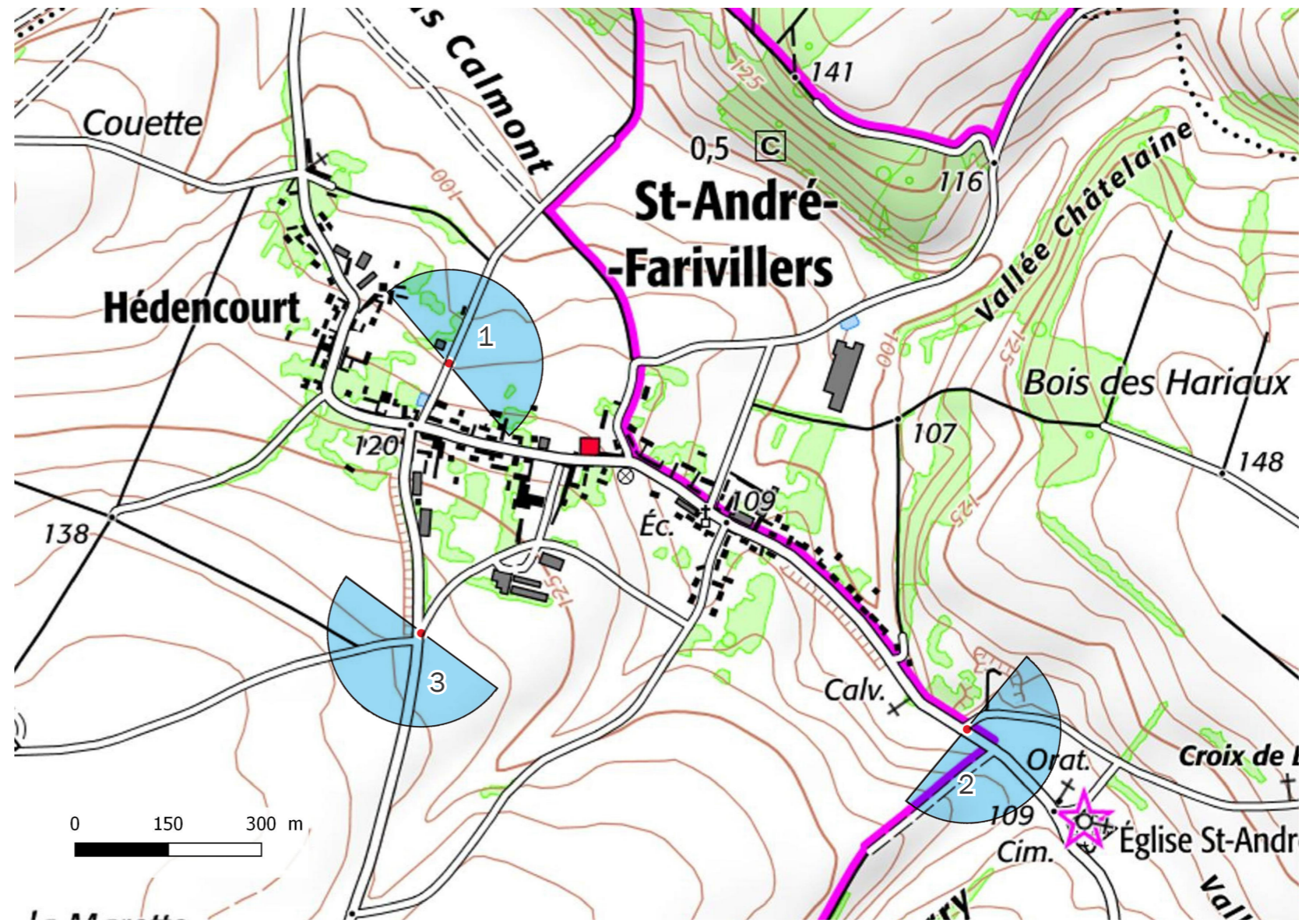


Figure 130 : Localisation des photomontages